



Département de la Gironde

Commune de CAVIGNAC  
Elaboration du Plan Local  
d'Urbanisme

6.4 - ANNEXE  
Servitudes d'Utilité Publique

ARRET

Mise en service du P.L.U. : 14/03/2015

Scale: Echelle 1/5 000

Logos: URBAM (Urbanisme, Aménagement, Développement), AmEau (Ingénierie), and other local service providers.

- LEGENDE**
- SERVITUDES**
- **A4 - Servitudes de passage sur les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau (art.L.215-4, et L.215-5 et L.215-19 du code de l'environnement)**  
Tous les cours d'eau non domaniaux.
  - **EL11 - Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales (Art.L.112-1 à L.112-7, R.112-1 à R.112-3 et R.141-1 du code de la voirie routière) Approuvés le 19 septembre 1849**  
- RD 19  
- RD 135 E
  - **EL7 - Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomérations (Art.L.151-1 à L.151-5 et R.151-1 à R.151-7 pour les routes express et Art.L.152-1 à L.152-2 et R.152-1 à R.152-2 pour les déviations d'agglomération) Décret du 4 août 1977**  
- RN 10 classes route express de Poitiers à Saint-Amand de Cubzac (transfert aux riverains de créer des accès sur cette voie)
  - **E4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (Art.12 modifié de la Loi du 15 Juin 1906 et Art.298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925)**  
- Ligne 20KV Cubzacais / Fleud  
- Réseau Haute Tension et Basse Tension BT (La BT n'est pas représentée graphiquement)
  - **PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications (Art.L.45-1 et L.48 du Code des postes et télécommunications)**  
- Câbles de télécommunications enterrés
  - ▨ **T1 - Servitudes sur la police des chemins de fer et de visibilité sur les voies publiques (Loi du 15 Juillet 1845 Art.6 du décret du 30 Octobre 1935 modifié)**  
- Ligne Charentes / Epocœur